COMMISION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI DE LA METALLURGIE

Qualification: 2010 07 31 0289

Catégorie : A

Dernière modification: 20/07/2010

REFERENTIEL DU CQPM

TITRE DU CQPM : Intégrateur (trice) cabine aéronautique

I OBJECTIF PROFESSIONNEL DU CQPM

Le (la) titulaire de la qualification agit généralement au sein d'ateliers d'assemblages structuraux ou sur les chaînes d'assemblages, dans le cadre de la réglementation et des normes relatives au secteur de l'aéronautique, et en respectant strictement les règles liées à l'environnement et à la sécurité.

Il (elle) est amené(e) à intervenir en co activité (personnes de son équipe ou d'autres entreprises) dans le respect des spécifications d'un dossier de fabrication.

II (elle) devra adapter sa posture en fonction des tâches à effectuer.

Les missions ou activités confiées au titulaire peuvent porter à titre d'exemples non exhaustifs sur :

- La préparation du chemin d'accès ;
- La préparation de la zone de travail;
- La protection des éléments à intégrer et de la zone de travail ;
- L'acheminement des éléments de cabine ;
- La pose, la fixation et l'assemblage des éléments ;
- Le réglage des éléments ;
- La connexion de différents systèmes ;
- Le respect de l'intégrité et de la conformité de la zone de travail;
- La dépose et repose d'éléments lors de remplacements ;
- Le contrôle et reporting vis-à-vis de la hiérarchie;
- La communication avec les équipes présentes et les tiers.

Pour cela, il (elle) doit être capable de :

- 1) Préparer son intervention
- 2) Se repérer par rapport à la zone de travail
- 3) Mettre en œuvre les protections des éléments à intégrer et de l'environnement
- 4) Acheminer les éléments sur la zone d'intervention
- 5) Positionner, fixer, assembler et régler les éléments
- 6) Connecter les différents systèmes (eau, air, oxygène, électricité, métallisations, ...)
- 7) Assurer la propreté de la zone de travail
- 8) Communiquer avec sa hiérarchie, son unité de travail ou un tiers

II REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Ca	pacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
			□ Les plans d'installation, les consignes, les documents de travail, les moyens, les matériels et les outillages nécessaires à son activité sont identifiés.
1.	Préparer son interven- tion	A partir des consignes, des documents de travail	□ Le chemin d'intervention nécessaire à son activité est défini et prend en compte la co-activité.
			□ Tout écart et dérive dans le champ d'intervention est détecté et suivi :
			• de la mise en œuvre des actions correctives dans le champ de responsabilité ;
			 ● et, le cas échéant, d'une alerte, selon les consignes.
			□ Le chemin d'intervention et la zone d'intervention sont sécurisés.
	Se repérer par rapport à la zone de travail		□ L'évaluation des éléments à acheminer et à intégrer (volume, poids, répartition des charges,) est réalisée et prend en compte la co-activité.
2.		A partir des points de repérage tri dimensionnels dans la cabine A partir des consignes, des documents de travail	□ Les éléments de repérage sont identifiés (cadres, lisses, datums, axes) et pris en compte.
			□ Tout écart et dérive (co-activité non prévue,) dans le champ d'intervention est détecté et suivi :
		documents de travair	• de la mise en œuvre des actions correctives dans le champ de responsabilité ;
			● et, le cas échéant, d'une alerte, selon les consignes.
3.		A partir des consignes, des matériaux de protection L'évaluation portera sur une opération de pose et/ou de dépose	□ Les critères d'exigence de protection de la zone d'intervention et des éléments sont identifiés et pris en compte.
	Mettre en œuvre les protections des élé-		□ La zone d'intervention et les éléments sont protégés selon les consignes.
	ments à intégrer et de l'environnement		□ Les protections spécifiques, non prévues, sont adaptées aux exigences et aux consignes.
		1	☐ Le contrôle visuel des protections est effectué.

Ca	pacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
4.	sur la zone d'interven-		□ Les moyens de levage et/ou de déplacement sont identifiés et adaptés aux éléments à manipuler.
			Les consignes de sécurité, les informations visuelles et l'activité des personnes évoluant sur le parcours sont prises en compte.
			□ Les éléments sont positionnés à leur point d'arrivée selon les consignes.
	Positionner, fixer, as-	A partir des consignes et de la gamme de montage L'évaluation portera sur une opération de pose et/ou de dépose.	Les plans et le mode d'assemblage et/ou de fixation des éléments sont identifiés. Les éléments désaccouplés sont stockés à proximité et protégés selon les consignes.
			Les éléments sont fixés et/ou assemblés selon les consignes (assemblage mécanique : pose de fixations, couple de serrage, et/ou assemblage par collage).
5.			□ Les éléments installés respectent les tolérances de positionnement et de jeu, ainsi que les règles d'alignement.
			□ Le contrôle des fixations et/ou des assemblages est réalisé :
			 sur un plan technique selon les consignes ; sur un plan esthétique par contrôle visuel.
			□ Les non-conformités sont détectées et suivies :
			 de la mise en œuvre des actions correctives dans le champ de responsabilité ; et, le cas échéant, d'une alerte, selon les consignes.

C	Capacités professionnelles	Conditions de réalisation	Critères observables et ou mesurables avec niveau d'exigence
	systèmes (eau, air, oxy- gène, électricité, métal-	instructions de production.	□ Le matériel et l'outillage nécessaires sont identifiés.
6.			□ Les éléments sont raccordés selon les instructions et les consignes.
			□ Après contrôle visuel, tout défaut sur l'intégrité des connexions est signalé.
7.	Assurer la propreté de la zone de travail	A partir des consignes et des instructions de production.	□ Les produits et moyens de nettoyage utilisés sont appropriés et conformes aux instructions et aux consignes.
			□ La zone d'intervention et les éléments installés sont propres et conformes aux exigences pour validation finale (responsable hiérarchique, clients,).
	hiérarchie, son unité de	A partir des consignes et des instructions de travail	□ Les documents de production sont renseignés conformément à ce qui a été réalisé.
8.			Le mode de communication (par oral, gestes,) avec les membres de son équipe et les autres intervenants sur la zone de travail est adapté et maintenu tout au long du processus.
			□ En cas de visite d'un client, le mode de communication respecte les consignes.

III CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

Pour que le candidat¹ soit déclaré admissible par le jury de délibération l'ensemble des capacités professionnelles décrites dans le référentiel de certification doit être acquis.

IV MODALITES D'EVALUATION

IV.1 Conditions de mise en œuvre des évaluations en vue de la certification

- Tout engagement dans une démarche ayant pour objet le CQPM (formation, validation des acquis..) implique l'inscription préalable du candidat à la certification auprès de l'UIMM territoriale centre d'examen.
- L'UIMM territoriale centre d'examen et l'entreprise ou à défaut le candidat (VAE, demandeurs d'emploi...) définissent dans un dossier qui sera transmis à l'UIMM centre de ressource, les modalités d'évaluation qui seront mises en œuvre en fonction du contexte parmi celles prévues dans le référentiel de certification.
- Les modalités d'évaluation reposant sur des activités ou projets réalisés en milieu professionnel sont privilégiées. Dans les cas exceptionnels où il est impossible de mettre en œuvre cette modalité d'évaluation et lorsque cela est prévu dans le référentiel de certification, des évaluations en situation professionnelle reconstituée pourront être mises en œuvre.

IV.2 Mise en œuvre des modalités d'évaluation

Les capacités professionnelles sont évaluées à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions de réalisation définies dans le référentiel de certification.

A) Validation des capacités professionnelles

L'acquisition de chacune des capacités professionnelles est validée par une commission d'évaluation sur la base :

- des différentes évaluations
- de l'avis de l'entreprise
- de l'entretien avec le candidat

_

Le terme générique « candidat » est utilisé pour désigner un candidat ou une candidate.

B) <u>Définition des différentes modalités d'évaluation</u>

a) Evaluation en situation professionnelle réelle

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans le cadre d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail
- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Evaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée

L'évaluation des capacités professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise :

par observation avec questionnements

Ou

avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

c) Avis de l'entreprise

L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard du référentiel de certification (capacités professionnelles et/ou critères) sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.